



Perte lettre recommandé la poste

Par **misterfrite**, le **01/10/2009** à **17:27**

Bonjour,

Mon soucis est assez long a expliquer, merci a ceux qui auront le courage de m'aider.

Voilà, donc avec ma femme, nous décidons de souscrire aux chèques vacances ANCV afin de faire notre voyage de nocces. Nous réunissons 1920€ pour un voyage acheté sur Internet et payables par chèques vacances, à envoyer donc...

Je me rend à mon bureau de poste local (Froncles 52320) et demande conseil à la guichetière sur le type d'envoi idéal pour ces chèques vacances d'une valeur de près de 2000€. Elle me propose ainsi un envoi recommandé R3 en me disant que de toutes façons, on ne perd pas de recommandé...

15 jours plus tard appel de l'agence de voyage qui n'a pas reçu les chèques vacance. Je fais ainsi une demande à La Poste pour retrouver la trace de l'envoi qui n'apparait pas sur Internet (n° suivi). Réponse de la poste: perte de la lettre et indemnisation à hauteur de.... 458€ soit l'assurance R3!

Je saisis donc le médiateur du groupe qui m'a aujourd'hui apporté sa réponse:

- Il part sur une valeur de 1000€ de l'envoi en me disant que j'aurai déclaré à la guichetière que la lettre contenait "plus de 1000€".
- Il propose une indemnisation avec responsabilité partagée en me disant que j'aurai du faire plusieurs envois recommandés afin d'être assuré à fond. Donc l'opération faite par le médiateur est la suivante (1069€ de montant assuré si j'avais fait 3 envois - 458€ d'indemnités) /2 = 305.58€

Donc en gros ils me remboursent 305.58€ + 458€ d'assurance. Soit plus de 1100€ de pertes toujours à ma charge alors que j'avais confié mes chèques vacances à La Poste. A noter

qu'on ne peut ni faire opposition ni se faire rembourser des chèques qui ont été utilisés au delà de la date d'expiration...

MA QUESTION: Puis-je faire un recours auprès d'un tribunal contre La Poste pour cette affaire?

Merci d'avance pour vos réponses!

Par **ines0508**, le **16/11/2010** à **23:11**

Bonsoir misterfrite,

Je viens d'avoir aussi un problème de recommandé par la poste (soit disant confiante). J'ai envoyé par recommandé 80€ en espèces pour régler un achat à un particulier, bien camouflé dans une enveloppe blanche simple puis plusieurs feuilles blanches sous pli et sa dans une enveloppe marron pour n'avoir aucun soupçon de la part des facteurs (j'ai pas confiance en eux), depuis vendredi 12/11/10 je l'ai envoyé et à l'heure actuelle (le 16/11/10) la personne n'a toujours rien reçu. Je pense qu'ils ont dû ouvrir mon courrier et pris mon argent, quel recours puis-je avoir à ce sujet??? Qu'est-ce que je peux faire pour récupérer ça???

Merci de me répondre

Cordialement

Par **Marion2**, le **16/11/2010** à **23:23**

[citation]Je pense qu'ils ont dû ouvrir mon courrier et pris mon argent, quel recours puis-je avoir à ce sujet??? Qu'est-ce que je peux faire pour récupérer ça???

Merci de me répondre

[/citation]

Vous n'avez aucun recours. On n'envoie pas de l'argent par la poste, qui de plus n'est même pas en courrier recommandé.

Par **mimi493**, le **17/11/2010** à **01:15**

ou simplement le destinataire l'a reçu et dit le contraire.

Il est strictement interdit d'envoyer des espèces dans une lettre, le mandat est justement fait pour ça.

Vous ne pouvez prouver ni l'envoi de la lettre, ni sa non-réception, donc aucun recours, y compris contre le destinataire (quelle crédulité)

Par **ines0508**, le **17/11/2010** à **19:44**

bsr,

je l'ai envoyé en recommandé, mais le problème c'est qu'il n'y a aucune trace du suivi de numéro, j'ai appelé La Poste ce matin, même eux étaient assez étonnés de ne rien voir quand je leur ai donné mon numéro de l'envoi du recommandé...
????